

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M<sup>lle</sup>  
NIVERLET, libraires;  
A PARIS,  
Office de Publicité Départementale (Isid.  
FONTAINE), rue de Trévise, 22, et à l'Agence  
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-  
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'Été).

Départs de Saumur pour Nantes.		Départ de Saumur pour Paris.	
6 heures 36 minut. soir,	Omnibus.	9 heures 49 minut. matin,	Express.
4 — 10 — —	Express.	11 — 50 — —	Omnibus.
2 — 58 — —	matin, Express-Poste.	6 — 36 — —	soir, Omnibus.
10 — 23 — —	Omnibus.	8 — 58 — —	Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Angers.		Départ de Saumur pour Tours.	
8 heures 2 minut. matin,	Omnibus.	7 heures 27 minut. matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Six mois, — 10 »	— 13 »
Trois mois, — 5 25	— 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés, ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

On écrit de Berlin, le 23, à l'Emancipation de Bruxelles :

» Vous remarquerez la concision et la modération relative de la dépêche du prince Gortschakoff sur la sanglante attaque du 18. L'échec des alliés est incontestable et leurs pertes ont été sensibles. Mais le prince a conservé ses positions, il a acheté très-cher cet avantage, car les Russes n'ont pas moins souffert que les alliés. Le feu de ceux-ci, pendant la journée du 17, et la nuit du 17 au 18, a été extrêmement meurtrier. D'après ce que j'apprends de bonne source, 20,000 hommes de réserve étaient entrés le 16 dans Sébastopol, dans le but, croit-on, d'appuyer une vigoureuse sortie contre les lignes des alliés, sortie méditée pour la journée du 18, de même que le général Pélissier avait choisi ce jour pour monter à l'assaut des quatre bastions. Les forces russes accumulées dans la ville, ont été exposées à un bombardement très-nourri et ont vu de grands vides s'opérer dans leurs rangs. Il est vrai que cette circonstance a beaucoup favorisé la résistance du prince Gortschakoff, qui a trouvé sous sa main des bataillons tout frais à opposer à ses adversaires.

» L'expédition dans la mer d'Azof a causé une vive émotion à Saint-Petersbourg et parmi les Russes de Sébastopol, ainsi que parmi ceux qui tiennent la campagne en Crimée. Je me garderai dire que la peur et le découragement les ont gagnés ; je serais gratuitement injuste, car les troupes du czar se sont montrées dignes de se mesurer avec l'élite des armées occidentales. Mais je sais et j'affirme que le prince Gortschakoff et ses collègues sont las de cette lutte sans fin dans laquelle ils perdent leurs meilleurs officiers et leurs plus braves soldats, et que ce sentiment a été exprimé de la façon la moins équivoque. L'alimentation de Sébastopol est devenue très-difficile ; l'eau a manqué ces jours derniers et l'inhumation des morts sur un étroit espace fait prévoir des maladies. A Saint-Petersbourg on ne se fait plus illusion sur l'état réel des choses, et la paix est déjà hautement désirée, surtout dans les

classes supérieures, particulièrement éprouvées par la guerre.

NOUVELLES DE LA GUERRE.

On lit dans le *Moniteur* :

Le Gouvernement a reçu les trois dépêches suivantes, adressées par le général Pélissier au Ministre de la guerre :

« Crimée, 24 juin, onze heures du soir. — Je n'ai rien de nouveau à vous annoncer. Nous pressons nos approches contre Malakoff, et la construction de la batterie avancée qui complètera l'investissement du port. Nous resserrons également par les attaques de gauche.

» Toujours des cas de choléra.

« 25 juin, onze heures du soir. — Je n'ai rien à vous annoncer aujourd'hui qui offre un intérêt particulier. Les travaux indiqués suivent leur cours. »

« 26 juin, onze heures du soir. — Je n'ai aucune nouvelle à vous donner. »

Nous trouvons le passage suivant dans une lettre de Sébastopol, en date du 16 juin, adressée au Pays :

« Les Anglais sont toujours un peu en retard, comme je vous l'ai souvent écrit cet hiver : ils n'ont pas encore terminé leurs travaux d'attaque.

» Le général Pélissier a trouvé le moyen de donner plus d'activité aux mouvements de nos alliés. Il dit tout simplement : « J'ai donné tel ordre, j'ai réservé tel rôle à vos troupes ; si vous n'êtes pas » décidé, faites-le moi savoir sur-le-champ, j'y » pourvoirai aussitôt. » Lord Raglan, voulant que les troupes qu'il commande prennent part à toutes les actions importantes engagées par les Français, se rend sans hésitation aux désirs du général en chef. »

On écrit de Saint-Petersbourg, le 18 juin, que la flotte alliée a quitté les parages de Cronstadt, le 14, pour aller jeter l'ancre près de l'île Siskar. On craint maintenant plus que jamais, en Russie, une

attaque sur Revel, et on suppose que c'est pour cela que la flotte s'est éloignée.

Le 22 juin, on a vu passer le long de la côte, en vue de Wiestron, une flottille anglaise, composée de trois frégates à vapeur et de quatre vaisseaux de ligne à vapeur, remorquant quatre chaloupes canonnières. Ces bâtiments se dirigeaient vers le nord. — Havas.

Le passage suivant d'une lettre écrite de Iénikalé et communiquée au *Courrier de Marseille*, nous a paru assez curieux pour être reproduit :

« Iénikalé, le 8 juin.

» Nous vivons à Iénikalé dans l'abondance de toutes choses, dans un repos fort agréable. Je me réserve de vous raconter les épisodes de l'occupation de Kertch et d'Iénikalé, de notre contact avec les populations de ces pays bizarres plus qu'on ne saurait croire ; je me réserve en particulier le droit de faire à mon oncle... un atroce procès sur les difficultés de la navigation dans les mers de ce pays.

» Les Russes (nous le voyons dans leur défense et dans leurs attaques) sont les gens les plus rusés du monde ; l'astuce de ce peuple-là n'est pas suffisamment connue et dévoilée ; c'est par rouerie qu'ils ont fait à la mer Noire et à la mer d'Azof une aussi atroce réputation. Ces deux mers à l'état normal, sont comme d'huile (pour parler comme les Marseillais).

» Nous avons, sur quelques points, mis la main sur de très-grands troupeaux, pris surtout un très-grand nombre de vaches laitières. Ces dernières ont été embarquées pour l'usage de ceux de nos camarades de Sébastopol qui peuplent les ambulances. Les troupeaux pris aux populations des campagnes les plus pauvres du monde ont ruiné ces populations ; c'est là le côté navrant, le côté abominable de la guerre. Heureusement que nous sommes bons ; nous nourrissons les gens que nous avons ruinés ; pas un soldat français qui ne donne au moins du biscuit aux habitants qui ont faim. Aussi dit-on ici comme ailleurs : *Bono Français!*

— On lit dans une correspondance du *Journal de Constantinople* :

FEUILLETON

ANSELME ET MARCELIN.

(Suite.)

VII.

Un profond silence succéda à cette double exclamation. Un secret instinct avait déjà prévenu les deux amis qu'ils étaient rivaux. Aussi leur physionomie exprimait-elle beaucoup plus d'irritation que de surprise.

— Je m'en doutais ! dit avec explosion Marcelin, qui s'emportait plus facilement qu'Anselme ; je me doutais que tu avais des projets sur Mariette ! Ah ! pardieu, cela devient insupportable ! Ton amitié s'est transformée en un véritable antagonisme. Hier, tu m'enlevais le plaisir d'un bon duel avec un coquin. Aujourd'hui, voici que tu me disputes le cœur et la main de la femme que j'aime. Je te préviens, mon cher, que j'ai cédé sur le premier point, mais qu'il n'en sera pas de même cette fois. J'aimerais mieux mourir que de t'abandonner Mariette !

— Du calme, Marcelin, du calme. Tu m'accuses à tort ; est-ce de ma faute, en vérité, si nous nous rencontrons fatalement dans le même amour ? m'as-tu jamais dit, Anselme, détourne ton regard de cette jeune fille, car je sens que je vais l'aimer ? non ; en quoi donc suis-je coupable ? N'est-il pas naturel que je me sois laissé prendre les yeux et le cœur à tout ce qu'il y a de grâce,

de beauté, de bonté dans l'âme et le visage de cette charmante enfant ? Qu'y a-t-il d'étonnant à ce que je me sois mis à l'aimer de toutes mes forces ? Si bien qu'il me serait cruellement douloureux de la voir devenir la femme d'un autre, fût-ce même de mon ami...

— Il faudra cependant bien que tu t'y habitues, mon cher Anselme, répliqua Marcelin d'une voix émue, car je compte faire demain ma demande en mariage.

— Y penses-tu ? Quoi ! une pareille démarche, comme cela, tout de suite, sans que j'aie le temps de respirer, de m'habituer à une pensée qui m'opresse, qui me torture. Marcelin, tu attendras encore, n'est-ce pas ?

— A quoi bon ? J'ai hâte de savoir si Mariette consentira à m'épouser.

— Mariette nous aime l'un et l'autre également, je pense. C'est une nature plus tendre que passionnée, elle acceptera sans doute aisément la main de l'un de nous, si l'autre lui dit : « Mon enfant, voilà celui qui vous rendra heureuse. » Je répète ses propres paroles ; mais...

— Mais ?... Achève.

— Mais tu ferais une insigne folie en te mariant, reprit Anselme avec animation. Tu es heureusement doué pour la profession d'avocat. Un bel avenir t'attend au barreau. N'entrave pas le cours de tes études. Les obligations de la vie de famille, les soucis inévitables du ménage t'enlèveraient la liberté d'esprit si nécessaire à l'acquisition de la science, sans laquelle le génie même demeure

impuissant. Ah ! crois-moi, tu regretterais bien vite d'avoir enchaîné ton existence et paralysé l'essor d'une destinée que, naguère encore, tu rêvais entourée de renommée et de considération.

— Bravo ! répliqua Marcelin avec ironie ; voilà qui est habile et merveilleusement trouvé ! Tu m'engages à courir après la gloire, et pendant ce temps-là tu t'empare du bonheur. Mon cher, ton subterfuge est superbe, mais j'en ai autant à ton service. Si tu te mariais, en effet, je ne suppose pas que l'hymen t'accordât plus de loisir et d'indépendance qu'à moi-même ? Tu abandonnerais donc le Code et l'espérance d'être un jour une des lumières du barreau ?

— Mais tu oublies, Marcelin, que je vise moins haut que toi, que je me contenterai d'une position modeste, exigeant peu d'efforts et de qualités brillantes.

— A d'autres. Je te déclare que je n'admets pas cette considération-là. C'est un piège tendu à ma vanité pour me détourner de mon amour. Je te répète que demain je révélerai à Mariette mes sentiments et mes intentions.

Anselme contint avec peine un mouvement de colère. Il fit en silence quelques pas dans la chambre. Ses doigts se crispaient, les muscles de son visage étaient tendus. Une lutte intérieure s'engageait évidemment entre son amour pour Mariette et son dévouement pour Marcelin. Après quelques minutes de cette crise, il se tourna brusquement vers son ami, et lui dit avec violence :

« On m'a raconté un épisode assez curieux, qui se serait passé au mamelon Vert, dans la soirée du 8. Je vous le raconterai à mon tour, mais sans vous en garantir l'authenticité. Vers sept ou huit heures du soir, les militaires employés à la construction des batteries, aperçurent tout-à-coup un sous-officier et trois soldats russes qui venaient à eux. On s'étonna, on les questionna sur cette apparition subite, car ils semblaient sortis de dessous terre; et c'était, du reste, la vérité.

» En quittant le mamelon Vert, le commandant russe les avait laissés dans la poudrière, avec ordre d'y mettre le feu à l'arrivée des Français. Ces pauvres diables ne se sentaient pas trop l'envie de voyager dans les airs, même en compagnie de leurs ennemis. Aussi se gardèrent-ils bien de remplir la mission qui leur avait été confiée, et, après quinze heures de réclusion, sentant la faim qui leur rongeaient les entrailles, ils éteignirent leurs terribles mèches et vinrent tranquillement demander à manger aux nouveaux possesseurs de la localité. »

— On raconte que deux soldats du 3<sup>e</sup> zouaves, qui avaient dépassés tous les autres dans l'affaire du 7, et avaient sauté dans le premier des trois fossés, n'ayant pu se retirer à temps, lors du retour offensif des Russes, ont feint d'être mortellement atteints, et ils ont passé là vingt-quatre heures, comptant sur un armistice pour les délivrer. En effet, au commencement de la corvée pour l'enlèvement des morts et des blessés, on n'a pas été peu surpris de voir deux gaillards bien portants sortir du milieu des blessés et des morts.

### CHRONIQUE LOCALE.

On nous adresse le compte rendu ci-après que nous sommes heureux de publier.

*Cérémonie du rétablissement de l'Eglise du Château, devenu le collège Saint-Louis de Thouars, le 18 juin 1855.*

Déjà depuis huit mois, le vaste et magnifique Château de Thouars avait été transformé en un collège de plein exercice. Mais il manquait à ce nouvel établissement une inauguration solennelle, qui vient de lui être donnée. Il y a quelques jours, l'ancienne demeure des ducs de la Trémouille put se croire revenue aux plus beaux moments de sa brillante existence. La cour d'honneur, les galeries, les bâtiments si tristement déserts pendant plus d'un demi-siècle, voyaient accourir avec le plus joyeux empressement une foule nombreuses et choisie qui venait se joindre aux élèves, pour célébrer cette solennité si impatiemment attendue de la ville entière et de toute la contrée. La religion, qui a pris possession du Château, dans la personne de M. l'abbé de la Terrière, voulait marquer cette fête par le rétablissement de l'église de la Trémouille et la consécration de ses autels. M<sup>sr</sup> l'Evêque de Poitiers, assisté de M<sup>sr</sup> d'Angoulême, qui, la veille, avait ordonné, dans l'église St-Médard, quatre professeurs du nouveau collège, devait présider la cérémonie, heureux de voir enfin se réaliser sous son épiscopat la pensée depuis longtemps conçue d'abriter les sciences et les lettres dans cette maison princière; Sa Grandeur venait donc appeler les bénédictions du Ciel sur l'œuvre naissante, et l'on

sait tout ce que sa présence ajoute toujours de charmes et d'éclat aux plus belles solennités.

A l'entrée du Château, et dominant le majestueux édifice, comme il convient à la maison de Dieu de s'élever au-dessus de la maison de l'homme, apparaissait cette magnifique église, l'une des plus pures et des plus gracieuses conceptions du commencement du seizième siècle. Il serait difficile de rien trouver de plus merveilleusement beau que cette construction, avec son portail élancé, tout couvert, depuis la base jusqu'au sommet, des plus fines dentelures et des plus délicates broderies; avec ses voûtes hardies, ses capricieuses arabesques, et surtout sa riche couronne ducal, qui se détache des nervures, et que rien ne semble supporter; avec tout cet ensemble harmonieux qui s'était embelli encore, pour la fête de consécration, de festons et de guirlandes du meilleur goût, et de faisceaux d'oriflammes suspendus aux piliers, aux fenêtres et aux corniches.

Dès le matin de ce jour si désiré, la foule envahissait l'enceinte sacrée, au milieu de laquelle des sièges d'honneur étaient occupés par MM. le Sous-Préfet de l'arrondissement, le Maire de la ville et son Conseil, le Président du Tribunal, le Procureur impérial, le Maire de Bressuire, le Sous-Préfet de Parthenay, le Maire de Loudun, l'élite de la société de Thouars et les notables de toute la contrée. Les Pontifes, entourés de plus de soixante prêtres et escortés par la compagnie des pompiers de la ville, auxquels s'étaient jointes, sur l'invitation du Capitaine de gendarmerie, les brigades voisines, entraient, au son des fanfares, dans cette église depuis si longtemps veuve et désolée, mais pour laquelle vont renaitre les plus beaux jours. La cérémonie commença aussitôt. Deux autels furent consacrés simultanément: celui de la grande nef, par M<sup>sr</sup> l'Evêque de Poitiers, sous l'invocation de *Notre-Dame conçue sans péché*, et celui de la nef de gauche, par M<sup>sr</sup> d'Angoulême, sous le vocable de *St Louis*, patron du nouvel établissement. Ces longues et belles cérémonies furent suivies constamment avec un pieux intérêt par la nombreuse et brillante assistance. De temps à autre, des morceaux religieux étaient parfaitement exécutés par la musique du Collège et celle de la ville.

La consécration terminée, M<sup>sr</sup> de Poitiers, debout sur la dernière marche du maître-autel, prononça une allocution tout empreinte de cette éloquence qui lui est particulière, et qu'on écoute partout d'une oreille ravie. Il dit avec effusion de bonheur qu'il goûtait d'avoir accompli une *restauration de plus dans son diocèse*; le besoin qu'il éprouvait de rendre tout d'abord hommage aux fondateurs de cette remarquable église, à Louis II de la Trémouille, *la fleur de la chevalerie, un des plus nobles figures de notre France guerrière*, et à sa pieuse épouse, *Gabrielle de Bourbon, princesse accomplie qui fut longtemps l'idole de toute la province, qu'elle parfume encore de son nom et de son souvenir*; le zèle digne de toute félicitation, déployé par le *loyal magistrat* (M. Legressier, maire de Thouars) *qui préside avec intelligence et dévouement aux intérêts de la ville de Thouars, et qui, avec le concours de ses concitoyens, n'a cessé de tendre vers le résultat qui a été enfin obtenu*; les encouragements dus au *Prêtre instruit et zélé qui s'est dé-*

*voué si résolument à cette grande entreprise, et dont les espérances ne seront point trompées*; les garanties d'avenir que donnent au nouvel établissement *les habitudes profondément chrétiennes de toutes les familles influentes, aisées, honorables de cette riche contrée*, qui remplaceront désormais les 1,700 vassaux du Château de Thouars, en y envoyant leurs fils pour se former aux sciences et aux vertus qui font la véritable grandeur et la principale noblesse de l'homme; la nécessité d'une éducation *vraiment religieuse, c'est-à-dire chrétienne et catholique, qui peut seule sauver la France, et en particulier la bourgeoisie, autour de laquelle se dressent, de nos jours, autant d'ennemis qu'en ont rencontré autrefois les familles plus anciennes*; enfin l'application que les élèves, *ses chers enfants*, devront apporter à se montrer les dignes disciples de leurs maîtres, en cultivant à leur école, avec un soin également jaloux, la piété, la science et les lettres, les lettres, hélas! depuis longtemps trop généralement négligées et abandonnées, de telle sorte qu'il est facile de reconnaître que *la France est aujourd'hui beaucoup plus illettrée qu'elle n'est irreligieuse*. Cet éloge des lettres, ce regret de leur abandon ne pouvait mieux se placer que dans la bouche de l'éloquent Evêque qui sait parler un si pur et si gracieux langage, et qui trouve continuellement dans leur culture cet arôme et cette auréole qui seront toujours le partage des classes supérieures. Le collège St-Louis sera le pieux sanctuaire des lettres, qu'on peut assurément très-bien étudier, sans négliger pour cela les sciences utiles à notre époque, et il continuera ainsi les grandes traditions de l'Eglise.

Après ce discours, qui fut écouté avec une expression visible de respectueuse admiration, la messe commença. M<sup>sr</sup> l'Evêque d'Angoulême, qui aime toujours l'Eglise de Poitiers et qui prend part à toutes ses joies, célébra les Saints Mystères avec cette majesté simple et grave du rit romain, encore inconnu dans cette contrée. Pendant l'office, des chœurs furent chantés avec beaucoup d'ensemble par les élèves, au milieu desquels on distinguait les plus fraîches et les plus délicieuses voix d'enfants. Cette inauguration religieuse du collège St-Louis ne pouvait être ni plus imposante, ni plus sympathique.

Quand elle fut terminée, M. l'abbé de la Terrière sut donner à ses nombreux convives une noble et gracieuse hospitalité. Une table de 120 couverts avait été dressée dans une des salles du Château, sur les murs de laquelle se détachaient, dessinées par les élèves, les armes des deux évêques, et, de distance en distance, différents écussons portant, les uns des emblèmes analogues à la circonstance, les autres des noms chers aux Eglises de Poitiers et d'Angoulême: Hilaire, Ausone, Martin, Cybard.

Le soir, un beau feu d'artifice couronna cette journée, dont on gardera un doux et long souvenir.

Chacun, en se retirant de cette brillante fête, rendait hommage à l'intelligence si active et en même temps si calme de M. l'abbé de la Terrière, qui est parvenu, en moins d'un an, à restaurer, d'une manière vraiment inespérée, ce Château si longtemps abandonné, et dans lequel il y avait tant à faire. Tous aussi n'avaient qu'une voix pour souhaiter au nouveau collège, établi dans une position

— Mais moi aussi, je puis lui crier demain: Je vous aime, Mariette, épousez-moi!

— Tu ne le feras pas, Anselme!

— Et! pourquoi non? Elle décidera entre nous. C'est son droit.

— Mais alors son devoir sera de ne blesser ni l'un ni l'autre de nous par une préférence. Elle refusera de se prononcer.

— Et bien! j'aime mieux cela, répliqua Anselme, le regard sombre, le sourcil froncé. Si je dois renoncer à elle, je ne veux pas du moins qu'elle devienne ta femme, Marcelin. Je souffrirais... je souffrirais trop!

Une légère expression d'attendrissement parut sur le visage de Marcelin, mais elle s'effaça presque aussitôt. Sa physionomie devint impérieuse.

— Anselme, dit-il d'un ton sec et résolu, je te prie de me sacrifier ta fantaisie de rivalité.

— Ma fantaisie!... Marcelin, parle sérieusement?

— Je parle très-sérieusement. J'exige que tu l'abandonnes.

— Tu exiges!... mais toutes tes expressions me blessent!

— Qu'importe la forme; n'envisage que le fond. Renonce à la démarche dont tu me menaces.

— Je n'y veux pas renoncer.

— Alors quelqu'un t'empêchera de l'accomplir.

— Qui donc?

— Moi!

Ah! pardieu! reprit Anselme avec un rire aigu, voilà qui est un peu fort et passablement invraisemblable. Peux-tu me confier l'expédient que tu emploieras pour m'en empêcher?

Marcelin, furieux, se jeta sur deux fleurets pendus à la muraille, et les décrocha d'un geste rapide.

— Soit, répondit-il avec une sourde véhémence, je te présenterai la pointe de l'un d'eux pour te barrer le passage.

— Allons donc, tu n'es qu'un insensé!

— Et! mille tonnerres! si tu es si sage, toi, cède-moi la main de Mariette.

— Non! mille fois non!

— Ah! j'ai grande envie de te la disputer sur-le-champ.

— Oh! oh!

— Pourquoi pas? Le sort a déjà prononcé une fois entre nous; qu'il prononce de nouveau. En garde, et au premier sang, Y consens-tu?

— On va nous entendre.

— Nous ne rompons pas; nos armes ne feront que s'effleurer.

— Malheureux? si j'allais te blesser grièvement?

— Crains plutôt pour toi! je vais jouer serré, car je veux épouser Mariette.

— Tu ne l'épouseras pas. En garde!

Le fer se croisa aussitôt. Un léger grincement se fit entendre. A peine une minute s'était-elle écoulée, que deux cris se succédèrent pour ainsi dire simultanément.

— Touché!

— Touché!

Anselme et Marcelin portèrent la main à leur poitrine. Des gouttes de sang y coulaient. Ils s'entregardèrent avec une sorte de douleur et d'effroi. Pâle et les yeux gonflés, Marcelin se précipita vers son ami.

— Qu'ai-je fait? murmurait-il avec angoisse.

— Ce n'est rien, répondit Anselme en souriant. Une simple égratignure, voilà tout... Mais toi, reprit-il, anxieux, oppressé... Toi? je tremble.

— Moi!... Ne te tourmente point... J'ai à peine l'épiderme effleuré, c'est moins que rien.

— Ah! je me sens mieux, dit Anselme.

— Et moi je respire, dit Marcelin.

Un coup de sonnette interrompit cette effusion causée par l'inquiétude et le remords. Ils demeurèrent stupéfaits. Qui donc si tard se présentait chez eux? Avaient-ils été entendus? Ces questions se pressaient sur leurs lèvres sans qu'ils eussent besoin de se les communiquer. Un second coup de sonnette, plus énergique que le premier, les arracha à cette muette stupeur. Ils se hâtèrent de faire disparaître les indices de leur étrange duel. Ils accrochèrent les fleurets, appuyèrent un mouchoir sur leur blessure, boutonnèrent hermétiquement leur habit, et

incomparable, un succès et une prospérité qui ne peuvent lui manquer sous l'habile direction du digne supérieur, si bien secondé par des maîtres zélés et capables, et sous le puissant patronage de M<sup>r</sup> l'Evêque de Poitiers. L'Abbé COCHARD, Archevêque de Partenay.

#### FAITS DIVERS.

Jeu de 21 juin, à la suite d'un pari, une course très-remarquable, comme vitesse et comme fond, a eu lieu à Nantes sur la route de Vannes, entre Nancy, jument demi-sang, élevée dans les marais de Saint-Gervais, appartenant à M. Bourgaud, et Sarah, jument d'origine inconnue, à M. de Fleuriot.

La distance à parcourir était de 40 kilomètres à toute allure; poids commun 74 kilog. 1/2.

Partis de la deuxième borne, les chevaux devaient se rendre à la quarante-deuxième.

Le parcours a été fait par Sarah, montée par M. Tony Lagrange, en une heure vingt-trois minutes, et par Nancy, montée par M. Dardel, en une heure vingt-trois minutes trente secondes.

Les dernières lieues ont été courues par les concurrents tête à tête, et les témoins placés à l'arrivée ont cru à un tête-à-tête.

Malheureusement, à quelques pas du but, Nancy s'est dérobée sur la banquette de la route et a perdu cinq ou six secondes.

Il est passé lundi, à Lille, une locomotive d'un nouveau genre qui va figurer à l'Exposition universelle. Cette machine vient de Londres; elle est à double foyer et d'une grande légèreté; tout est creux jusqu'aux essieux. Au dire des constructeurs qui l'accompagnaient, elle peut fendre l'espace avec une rapidité prodigieuse. Par une attention toute courtoise, les propriétaires anglais ont donné à cette locomotive un nom français, et l'on appelle l'Eugénie. — Havas.

Les magasins militaires de Lille viennent de fournir pour l'armée d'Orient, 50,000 kilos de poudre. Le chemin de fer transporte ces munitions vers Marseille. Pour faire voyager ce dangereux produit, on prend les plus minutieuses précautions: chaque convoi de marchandises ne peut contenir que quatre wagons chargés chacun de 3,000 kilog. de poudre. Cette dernière est renfermée dans des barriques doubles, recouvertes de toile; et pour qu'une explosion fut possible, il faudrait que l'étincelle pénétrât au moins 6 enveloppes, y compris les parois du wagon. En outre, la gendarmerie ne cesse jamais d'escorter ces convois et de les surveiller avec soin. — Havas.

#### DERNIERES NOUVELLES.

Berlin, vendredi 29 juin. — Le prince Gortschakoff mande à la date du 24, au soir, que les alliés n'ont pas renouvelé la canonnade, et qu'ils tirent rarement.

Le corps qui avait passé la Tchernaiâ s'est replié sur la rive gauche, dans la nuit du 22 au 23. — On remarque du mouvement dans les escadres alliées.

Londres, 29 juin. — Lord Panmure communique aux journaux la dépêche de Crimée suivante:

Les Français et les Anglais font des approches contre les ouvrages de l'ennemi et construisent de nouvelles

batteries, qui seront armées de canons de gros calibre; quant à l'ennemi, il continue à réparer ses dégâts. Le feu des Russes est, du reste, très-faible. Nous restons en possession du fort rond du Cimetière, pris le 18, ainsi que du mamelon situé à la gorge de la vallée qui sépare l'attaque gauche des Anglais de la droite du port du Sud. — Havas.

(Cette dépêche ne porte pas de date de Crimée.)

Londres, vendredi 29 juin. — Le Times d'aujourd'hui annonce, mais pas d'une manière positive, que lord Raglan aurait demandé à être remplacé dans le commandement en chef de l'armée anglaise de Crimée, par le général Simpson.

Dantzick, vendredi 29 juin. — On a reçu ici des nouvelles de la flotte alliée dans la Baltique. La plus grande partie de la flotte anglo-française était réunie, le 25 juin, près de Cronstadt. — Les croiseurs alliés ont retiré du Golfe 47 machines infernales. — On a bombardé Sweaborg et détruit quelques magasins. — Le Narwa a eu quelques canons démontés. — Lejolivet.

Stockholm, 23 juin. — Le Post-Tidningen a reçu des nouvelles de Helsingfors qui annoncent que les Anglais ont bombardé Hango et détruit le poste de télégraphe.

Les Russes reconnaissent maintenant que le canon de la Cossack avait arboré le pavillon parlementaire; mais ils disent, pour leur raison, qu'ils soupçonnaient une ruse pour les surprendre. —

Daily-News.

#### ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 15 juin.

NAISSANCES. — 1<sup>er</sup>, Achille-Alexandre Banquet, rue Saint-Jean; — Marie Antier, place de l'Hôtel-de-Ville; — 4, Marie-Joséphine Micault, rue Saint-Jean; — 5, Charles Victor Delauria, rue Beaupaire; — 6, Amélie Bourdin, rue d'Orléans; — 11, Angèle Gasnité, au Manège neuf; — Eugène Maille, rue de Fenet; — Anaïs-Marguerite-Hélène Chedreau, rue du Temple; — 12, Marie-Irma Lecomte, rue de Fenet; — 14, Valentine Gagneux, rue de Fenet; — 15, Louise Gautier, rue Royale.

MARIAGES. — 2, René-Félix Ripart, malletier, a épousé Virginie Pottier, tous deux de Saumur; — 4, Victor-Jean Thomas, tailleur d'habits, de Villeberrier, a épousé Joséphine Delanoue, couturière, de Saumur; — 5, Jean Renaire, charpentier, de Montreuil-Bellay, a épousé Marie Montaudon, domestique, de Saumur; — 6, Eugène André, relieur, a épousé Augustine-Marie Godfroy, sans profession, tous deux de Saumur; — 11, Jacques-Eugène Boullé, a épousé Marie Tessier, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 2, François Maret, domestique, 80 ans, à l'Hôpital; — René Guibert, cordonnier, 80 ans, rue de la Tonnelle; — 3, Edouard Perret, 15 ans, rue Duncan; — 4, Pierre Lemaire, ancien marchand, 79 ans; — 5, Victoire-Augustine Irma Guéllé, 2 mois, rue de la Chouetterie; — Françoise Taveau, journalière, 27 ans, femme Duchesne, à la Croix-Verte; — Mathilde-Elisabeth-Léopoldine Cheron, modiste, 21 ans, célibataire; — 7, Jean Anselme, limonadier, 41 ans, rue de la Comédie; — Jean-Louis Jaleau, 51 ans, rue des Boi-

res; — René-Julien Richardeau, ancien meunier, 70 ans, sur les Châteaux; — 10, Elisabeth Dupuy, lingère, 49 ans, célibataire, rue Saint-Nicolas; — Jeanne Char-ton, rentière, 89 ans, veuve Masson, rue de la Visitation; — Louise Argenton, marchande de rubans, 46 ans, femme Rosnest, hôtel de France; — 12, Louis Pasquier, chapeletier, 51 ans, à la Providence; — Victor Gallé, propriétaire, 93 ans, rue Royale; — 15, Renée Petiteau, 42 ans, femme Prêtre, rue de Fenet.

La personne qui, depuis quelques jours, aurait perdu un loquet, peut le réclamer au Bureau de M. le Commissaire de police, où il en a été déposé un.

#### SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

Le Conseil d'administration a l'honneur d'informer le public qu'à dater du 20 mai courant, la Société générale de Crédit mobilier recevra en compte-courant toutes les sommes qui lui seront versées, sous les conditions ci-après déterminées:

1<sup>o</sup> Il sera bonifié sur toutes sommes déposées un intérêt de 2 1/2 pour 100 l'an; à partir du cinquième jour qui suivra celui de chaque versement.

Chaque déposant pourra à toute époque disposer de ses fonds:

A vue, pour toute somme n'excédant pas 100,000 fr. par jour;

A trois jours de vue, ou après avis donné trois jours à l'avance, pour toute disposition au-delà de 100,000 francs.

Tout ou partie des sommes versées pourra être transféré, par voie de virement, au crédit des autres déposants, et les sommes ainsi transférées porteront intérêt à partir du jour indiqué sur le bon de virement.

2<sup>o</sup> La Société générale se chargera, en outre, gratuitement pour le compte de ses clients, de toucher tous effets publics ou autres, coupons d'actions ou d'obligations, arrérages de rentes, etc., payables à Paris;

3<sup>o</sup> Enfin, la Société générale effectuera tous placements pour compte de ses correspondants, et en général toutes opérations de vente ou d'achat de valeurs se négociant à la Bourse de Paris, moyennant une commission de 1 fr. pour 1,000 fr. sur le cours coté.

Pour toutes les opérations de vente ou d'achat, la Société générale devra être préalablement nantie des titres ou d'une provision suffisante.

Les demandes d'ouverture de compte courant devront être faites par écrit et agréées par la Société générale.

Les bureaux de la Société générale, 15, place Vendôme, à Paris, sont ouverts de 10 heures à 3 heures. (250)

#### BOURSE DU 28 JUIN.

5 p. 0/0 baisse 25 cent. — Fermé à 66 20.  
4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Fermé à 92 50.

#### BOURSE DU 29 JUIN.

5 p. 0/0 hausse 48 cent. — Fermé à 66 63  
4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 92.

P. GODET, propriétaire-gérant.

allèrent ouvrir leur porte.

Michel Aubry leur sauta au cou.

— Je viens sans façon vous demander l'hospitalité, leur dit-il. Je comptais trouver une chambre dans cette maison, asile aimé de mes vieilles habitudes d'étudiant. Pas même un trou de souris où me blottir. J'allais me retirer tristement, remettant à demain, vu l'heure avancée, le plaisir de vous rendre visite, lorsqu'une idée m'est venue, à laquelle je n'ai pu résister. J'ai pensé au divan de votre cabinet, et je me suis dit: Ils me permettront bien, pour m'éviter l'ennui de courir ce soir après un gîte, de m'étendre quelques heures sur ce meuble hospitalier, véritable providence de ceux à qui il manque un lit. Enveloppé dans mon manteau, je dormirai là comme un dieu de l'Olympe, et, demain sans faute, je les débarrasserai de moi. Est-ce convenu?

Pour toute réponse, les deux amis lui serrèrent cordialement la main. Quoique fort ému encore, ils firent bonne contenance, et Michel Aubry ne put soupçonner un seul instant qu'une scène violente avait eu lieu entre Anselme et Marcelin quelques minutes auparavant. Il leur apprit qu'il avait enfin trouvé une étude de notaire selon ses goûts, une étude d'un prix modique, au milieu d'une délicieuse campagne; mais on exigeait comptant les deux tiers du prix de la charge, quarante mille francs. Son pécule ne montant guère qu'à la moitié de cette somme, il arrivait à Paris dans l'espoir de contracter un

mariage qui lui permettrait de remplir cette obligation. Muni d'une lettre de recommandation, il devait se présenter le lendemain même chez un digne bourgeois du Marais, qui possédait une fille réunissant, dans une juste mesure, lui avait-on assuré, tous les avantages qu'il recherchait: petite beauté, petit esprit et petite dot.

— Toujours fidèle à ma maxime, ajouta-t-il gaiement, la médiocrité en tout, voilà le bonheur.

Dans une autre circonstance, Anselme et Marcelin eussent pris plaisir à écouter Michel Aubry; mais ils avaient hâte de se recueillir. Après l'avoir complimenté un peu distraitement, et sous le prétexte qu'il devait avoir besoin de sommeil pour se remettre des fatigues du voyage, ils le quittèrent en lui souhaitant un bon repos pour la nuit, une bonne chance pour le lendemain. Seule, la fenêtre du cabinet de travail fut bientôt dans l'obscurité. Jusqu'au point du jour, le vitrage des chambres à coucher d'Anselme et de Marcelin demeura lumineux. Du dehors, on eût pu voir deux ombres, à intervalles presque égaux, passer en s'allongeant sur les rideaux de mousseline blanche: c'étaient les ombres des deux amis qui, ne pouvant dormir, se promenaient l'âme soucieuse et la tête penchée.

Sans se douter que, par l'effet sympathique d'un mystérieux magnétisme de cœur, ils agissaient, chacun de son côté, de la même manière et presque au même instant, ils éteignaient leur lumière à l'aspect des premiers

rayons du soleil et se jettèrent sur leur lit, ayant au front ce calme, cette sérénité qu'imprime toujours une forte et courageuse résolution.

(La suite au prochain numéro.)

#### PORTRAITS PAR UN NOUVEAU SYSTÈME.

PANOTYPIC — DAGUERRÉOTYPE SUR TOILE, sur papier et sur verre émaillé, sans miroitage et sans retouche, par M. FERGEAU, artiste de Paris.

A la demande d'un grand nombre de familles de Saumur et des environs, M. Fergeau, qui a déjà livré au public 886 portraits, prolongera son séjour jusqu'au 5 juillet. En conséquence, M. Fergeau continuera ses séances, de 9 heures du matin à 5 heures du soir, hôtel du Belvédère.

Le public est invité à visiter ses ateliers.

Les personnes qui auraient des portraits avec miroitage, et qui voudraient les faire remplacer, pourront se présenter chez M. Fergeau, avec leur encadrement, et il recommencera, suivant son nouveau procédé, pour un prix moitié moindre. (309)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste, à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 28, le 29 et le 30 de ce mois. (303)

Etudes de M<sup>e</sup> LABICHE, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire en la même ville.

## VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

### D'UN TERRAIN en QUÉTIER

Situé à Saint-Florent, commune de St-Hilaire-St-Florent, canton Sud de Saumur (Maine-et-Loire).

L'adjudication aura lieu le dimanche 22 juillet 1855, à midi précis,

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, commis à cet effet.

On fait savoir à qui il appartiendra, qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête et sur les conclusions de M. le Procureur impérial, par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 14 juin 1855, enregistré ;

Et à la requête de M. Cournay, concierge du Palais-de-Justice à Saumur, y demeurant, agissant au nom et comme curateur à la succession vacante de M. Joseph Orthleib, en son vivant cantinier à l'Ecole impériale de cavalerie de Saumur, où il est décédé, ayant M. Cournay, es-qualités, M<sup>e</sup> Labiche pour avoué ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, à la vente par adjudication publique et à l'extinction des feux, de l'immeuble dont la désignation suit.

#### Désignation.

Un terrain en quétier, situé à Saint-Florent, ayant 23 mètres 63 centimètres de longueur sur 4 mètres de largeur, joignant au levant le Thouet, au nord la rue de la Verrerie, au couchant Dufour et Huet.

#### Mise à prix.

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, déposé en l'étude de M<sup>e</sup> Leroux, notaire à Saumur, le quétier sus-désigné sera crié sur la mise à prix de 100 francs, ainsi fixée par le jugement susdaté, ci. . . 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements, soit à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire, soit à M<sup>e</sup> LABICHE, avoué, poursuivant la vente.

Fait et rédigé par l'avoué-licencié soussigné, le 25 juin 1855.

(335) Signé: LABICHE, avoué.

Etudes de M<sup>e</sup> LECOY, avoué à Saumur, et de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire en la même ville.

## A VENDRE

### UN CLOS DE VIGNE

Situé au canton de Bournan, Commune de St-Hilaire-St-Florent.

L'adjudication aura lieu par le ministère de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, commis à cet effet, en son étude,

Le dimanche 22 juillet 1855, à midi.

#### DÉSIGNATION.

##### Article unique.

Un clos de vigne, situé commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, au canton de Bournan, sur lequel existent un bâtiment composé d'une chambre, et quelques arbres fruitiers, le tout enclos de murs, contenant environ vingt-sept ares cinquante centiares, joignant au nord M. Rogeron, au midi le chemin de Pocé, au levant un chemin d'exploitation, et au couchant M. Lehoux.

#### PROPRIÉTÉ.

L'immeuble qui vient d'être désigné dépend de la communauté qui a existé entre le sieur Jean Tiffoine père, jardinier, demeurant à Saumur, et Marie Gabiller, sa femme, décédée le

vingt-quatre octobre mil huit cent quarante-neuf, et appartient indivisément, pour moitié, audit sieur Tiffoine, et, pour l'autre moitié, aux ci-après nommés, comme héritiers de ladite dame Tiffoine-Gabiller, leur mère: 1<sup>o</sup> Jean Tiffoine, chauffeur au chemin de fer, demeurant à Tours; 2<sup>o</sup> Marie Tiffoine, épouse de Joseph Louet, employé au gaz, demeurant à Saumur; 3<sup>o</sup> Simon Tiffoine, cordonnier, demeurant à Saumur, rue de l'He-Neuve; 4<sup>o</sup> Constant Tiffoine, employé au gaz, demeurant à Saumur; 5<sup>o</sup> Et Constance Tiffoine, épouse de Charles Delarue, journalier, demeurant également à Saumur.

#### PROCÉDURE.

La vente dont s'agit a été ordonnée par jugement du Tribunal civil de Saumur, en date du sept juin mil huit cent cinquante-cinq, rendu sur la demande en liquidation et partage, formée par lesdits sieurs Simon et Constant Tiffoine, ayant pour avoué M<sup>e</sup> Lecoy, contre leur père et leurs cohéritiers sus-nommés, ayant M<sup>e</sup> Labiche pour avoué, à l'exception de Jean Tiffoine fils, qui a constitué ledit M<sup>e</sup> Lecoy.

Par le même jugement, ledit M<sup>e</sup> Chasle, notaire, a été commis pour procéder à la vente.

#### MISE A PRIX.

Ledit jugement a fixé la mise à prix de l'immeuble à vendre, à la somme de cinq cents francs, ci. . . 500 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser, soit à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, qu'on pourra consulter en son étude, soit à M<sup>e</sup> LECOY, avoué, poursuivant ladite vente au nom des sieurs Simon et Constant Tiffoine, sus-nommés, soit encore à M<sup>e</sup> LABICHE, avoué collicitant.

A Saumur, le vingt-six juin mil huit cent cinquante-cinq.

(336) Signé: LECOY.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

### Après décès.

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1855, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez feu le sieur RICHARDEAU, ancien meunier à Saumur, rue des Châteaux, à la vente publique aux enchères de son mobilier.

#### Il sera vendu :

Lits, belles couettes, armoires, commodes, tables, chaises, buffet, huche, batterie de cuisine, effets, grande quantité de fer, charrettils, barriques vides, cuves, portoirs, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

Le dimanche 8 juillet 1855, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison, sise à Varrains, où est décédé M. de La Coste, propriétaire, à la vente publique, aux enchères, d'objets mobiliers dépendant de sa succession.

#### Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, linge, commode, fauteuils et canapés Louis XVI, secrétaires, chaises, glaces, tables, vaisselle et porcelaine de Chine, un billard et ses accessoires, une tonne de vin rouge de trois poinçons, vin blanc en cercles, cuves, tonnes, fûts vides, et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. %.

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

## A VENDRE UNE MAISON

Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n<sup>os</sup> 27 et 29,

Habitée par M<sup>me</sup> Gerberon et M. Pasquier.

Produit annuel, susceptible d'augmentation, 1,400 francs.

Facilités pour les paiements du prix. S'adresser à M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, place de la Bilange. (339)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean 1857,

### UNE MAISON,

Située à Saumur, quai de Limoges, Actuellement occupée par M. Boutault, boulanger.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (340)

## A LOUER

Pour Fr. 160,

Un joli JARDIN et une MAISON nouvellement restaurée,

Situés près l'ancienne Gare du chemin de Fer.

A LOUER pour FR. 100.

Un petit JARDIN et une MAISON, Situés au Chapeau.

S'adresser à M. GALLEAU fils, rue d'Orléans. (341)

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le vendredi 13 juillet, à midi,

Au château de Jalesnes, commune de Vernantes, près Longué,

Une jument de selle et s'attelant ; Deux juments poulinières, suivies de leurs poulains, produits de l'étalon par sang Albion, approuvé ; Quatre autres juments poulinières ; Une pouliche, âgée de 3 ans ; Un poulain, âgé de 2 ans ; Une pouliche, âgée de 2 ans ; Un poulain, âgé de 15 mois ; Tous les quatre, produits de l'étalon Karchadine ; Un poulain d'un an, produit de Langlois ;

Les 6 juments poulinières ont été saillies par l'étalon Albion. Les cartes en seront remises aux acquéreurs, ainsi que celles des naissances des poulains. On paiera comptant, plus 5 %.

## A CÉDER

DE SUITE,

### UN FONDS DE BOULANGERIE

Situé à Saumur.

S'adresser à M. LECOY, avoué.

## A VENDRE

### MAISON DE CAMPAGNE,

Située à Dampierre, sur le bord de la route,

Avec 2 JARDINS affiés de très-beaux arbres fruitiers.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (265)

## A CÉDER

DE SUITE,

### MAGASIN DE BIJOUTERIE

#### ET D'ORFÈVRERIE,

Situé dans une des plus belles positions, à Saumur (facilité d'arrangements).

S'adresser au bureau du journal.

4,000 FRANCS

A DONNER A RENTE VIAGÈRE SUR UNE TÊTE.

S'adresser à M<sup>e</sup> DION, notaire à Saumur. (300)

Etude de M<sup>e</sup> BRY, notaire à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

## A CÉDER DE SUITE,

### Un Fonds de Commerce

D'ÉPICERIE, ROUENNERIE, FAÏENCERIE ET CIBERIE.

Chiffre d'affaires important.

S'adresser audit M<sup>e</sup> BRY, notaire.

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

Le dimanche 15 juillet 1855, à une heure après midi, il sera procédé, en la Mairie de Neuillé, par le ministère de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, à la VENTE par adjudication et par parties, de la FERME DE CHEVRÉ, située dans les communes de Neuillé, Vivy et Saint-Lambert, et actuellement exploitée par Fusellier.

On pourra traiter avant l'adjudication, en s'adressant à M. LEROUX, notaire, et à M. GOULARD père, propriétaire à Doué. (333)

(318) Demeure actuellement rue des Basses-Perreries, 12.

de Montmouillon.

ENTREPOSITAIRE DE BIÈRE

M. DELARUE,

CHANGEMENT DE DOMICILE.

## A AFFERMER

POUR LA TOUSSAINT 1856,

La FERME de la FUIE,

Située à Terrefort, commune de St-Hilaire-St-Florent, appartenant à M. Raymond LEROUX, et exploitée par le sieur Nezon.

S'adresser à M<sup>e</sup> DUTERME, notaire à Saumur. (319)

## A VENDRE

### UNE DISTILLERIE

DE BETTERAVES,

Système Champonnet.

Traitant par jour 2,500 k<sup>o</sup> de betteraves, et n'ayant travaillé qu'un mois l'année dernière; le prix ne passe pas 5,500 francs.

S'adresser au bureau du journal.

## A VENDRE

Pour cause de départ,

### 2 CHEVAUX DE VOITURE

UN BRISKA et UN CABRIOLET.

S'adresser à M. de SAINTMÈME, rue du Pavillon, n<sup>o</sup> 9. (315)

Etude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

Par Adjudication,

Le dimanche 1<sup>er</sup> juillet 1855, à midi, En l'étude de M<sup>e</sup> CHASLE, notaire à Saumur,

DEUX MAISONS contiguës, sises à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>os</sup> 19 et 21, consistant en plusieurs bâtiments, vastes caves, cour, puits, jardin.

On pourra traiter avant l'adjudication.

S'adresser à M. FOURNÉ, négociant à Saumur, rue du Puits-Neuf,

Ou audit M<sup>e</sup> CHASLE, notaire, place de la Bilange. (274)

## A LOUER

Pour la St-Jean prochaine,

### MAISON

Occupée ce jour par M. Perreault-Bazile,

AVEC COUR, REMISE ET ÉCURIE.

Vue sur la Loire.

S'adresser, pour voir les lieux et pour traiter, à M. JAMET, sur le quai.

Saumur, P. GODET, imprimeur.